

Conseil d'Administration C.C.A.S 12 septembre 2024

Ordre du jour

SAAD

1. Finances – Décision modificative n°1

CCAS

2. Finances _ Mise en place du Compte Financier Unique
3. Lanceur d’alerte éthique : mission confiée au Centre de Gestion du Morbihan (Annexe 1)
4. Convention avec le CD relative à la gestion des aides à la fourniture de l’eau et de l’énergie dans le cadre du FSL (Annexe 2)
5. Convention de mise à disposition d’un psychologue dans le cadre des Cafés des Aidants (Annexe 3)

EHPAD

6. RH – Modification du tableau des effectifs du CCAS au 1^{er} octobre 2024
4. Finances – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 – Décision modificative n°1 (Annexes 4, 5 et 6)

Informations diverses

6. Aides financières accordées en Commission Permanente
7. Programmes des actions dernier trimestre 2024
8. Programme de la Semaine Bleue
9. Date de la prochaine séance du CA

SAAD

FINANCES

Décision modificative n°1

Intégration de l'excédent d'investissement 2023 de 7 430,06 euros

Objet : Reprise du solde d'investissement reporté

Section d'investissement - DEPENSES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2024	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DI	2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	7 430,06	8 930,06
S/TOTAL				7 430,06	
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				4 300,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				11 730,06	

Section d'investissement - RECETTES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2024	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RI	001	Solde d'investissement reporté	0,00	7 430,06	7 430,06
S/TOTAL				7 430,06	
ANCIEN GLOBAL RECETTES				4 300,00	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				11 730,06	

CCAS

FINANCES

Mise en place du Compte Financier Unique

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Expérimentation possible à compter de 2024, puis obligation en 2026

→ Proposition que le CCAS d'Arradon soit candidat au 01 janvier 2025

CCAS

Lanceur d'alerte éthique : mission confiée au CDG 56

- **Obligation** pour les collectivités de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels, et à ce titre de **nommer un référent éthique**.
 - le CDG56 propose un référent alerte éthique **mutualisé accessible aux collectivités** et établissements publics du département du Morbihan.
- Proposition d'adhérer à la mission référent Alerte Ethique du CDG 56.

CCAS

Convention avec le Conseil Départemental relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement

FSL

Avant :

- Aide maximum accordée :
 - 350 € / an pour une personne seule
 - 450 € / an pour un foyer à partir de 2 personnes
- Prise en charge de l'aide :
 - 75 % par le Département
 - 15 % par le CCAS
 - 10 % minimum par le bénéficiaire

Maintenant :

- Aide accordée en fonction de la composition familiale :

Composition familiale	Montant de l'aide maximum du CD	Montant de l'aide CCAS (15 %)	Montant totale de l'aide (100 %)
1 personne	350	61.76	411.76
2 personnes	400	70.59	470.59
3 personnes	450	79.41	529.41
4 personnes	500	79.41 *	579.41
5 personnes et +	550	79.41 *	629.41

* Montant plafonné, sauf volonté du CCAS d'augmenter sa participation

CCAS

Convention de mise à disposition d'un psychologue dans le cadre des Cafés des Aidants

→ Mise à disposition de la psychologue de l'EHPAD pour co-animer les groupes de paroles du café des aidants

Bilan des Cafés des Aidants

Octobre 2023 à juin 2024

- 15 aidants ont participé aux Cafés : 12 femmes et 3 hommes
- 10 participants maximum par séance
- Les aidants qui ont participé aux Cafés ont tous dit qu'ils avaient pris ce rôle d'aidants dans l'urgence et qu'ils n'étaient pas prêts. Ils reconnaissent que cette situation les a petit à petit isolés. Venir aux Cafés a été pour certains difficile, ils disent parfois s'être obligé à venir.
- **Les effets bénéfiques des Cafés exprimés par les participants :**
 - Sortir de l'isolement, de voir et ressentir qu'ils n'étaient plus seuls
 - Prendre du recul grâce aux échanges
 - Diminuer le sentiment de culpabilité dans leur quotidien d'aidant
 - Prendre conscience de leur niveau d'implication et pour certains de le réajuster, de trouver des solutions au travers des expériences des pairs
 - Pour certains, c'est le seul endroit où ils peuvent parler de leur vécu et de se sentir compris
 - Impact positif avec leur entourage : leur changement de posture a contribué à apaiser les relations
 - Les informations transmises pendant les séances a permis à certains d'effectuer des démarches pour soulager leur quotidien et retrouver des activités

EHPAD

Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs du CCAS à compter du 1 er octobre 2024

Poste du directeur adjoint initialement créé sur un poste de rédacteur à temps complet → à modifier vers un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

EHPAD

Etat Prévisionnel des Recettes et des
Dépenses 2024

Décision modificative n°1

EPRD 2024

RAPPORT BUDGETAIRE ET FINANCIER

CONTEXTE GENERAL

Projets mis en œuvre, choix organisationnels, environnement local susceptibles d'impacter l'activité

Le CPOM est en cours de négociation pendant l'année 2024, Le GMP et le PMP ont été revalidés à la hausse en fin d'année 2022 respectivement à hauteur de 739 et 215, ils sont pris en compte par l'ARS dans le calcul du forfait soin en 2024. L'exercice 2024 est marqué par l'inflation sur un nombre important de charges. L'établissement est dans une dynamique de maîtrise de ses charges, avec la mise en place de contrat groupe et de mutualisation avec des partenariats locaux. Par ailleurs, des efforts sont également réalisés sur la masse salariale avec la mise en place de l'autoreplacement, aussi il y a très peu de dépenses d'intérim.

Rappel : Les produits de la tarification correspondent aux produits notifiés.

Les recettes :

EHPAD

Produits autorisés	Montant	dont forfait dépendance CD
Section hébergement	1 476 113,60 €	
Forfait global dépendance	319 280,56 €	242 777,40 €
Forfait global soins	1 274 293,14 €	
Total	3 069 687,30 €	

Les dépenses du groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante)

Nature de la dépense	ERRD 2023 - EPRD 2024			ERRD 2022	
	ERRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2023-2024	Montant	Ecart 2022-2024
606- achats	130 600,55 €	209 550,00 €	78 949,45 €	128 412,38 €	81 137,62 €
6282- alimentation	276 422,92 €	305 000,00 €	28 577,08 €	268 224,35 €	36 775,65 €
			0,00 €		0,00 €

L'inflation est l'unique cause de l'augmentation des charge de groupe 1

Les dépenses du groupe 2 (dépenses afférentes au personnel)

Catégories de personnel	TOUTES STRUCTURES			ERRD 2022	
	ERRD 2023 - EPRD 2024			Montant	Ecart 2022-2024
	ERRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2023-2024		
Direction/administration	134 363,36 €	153 235,32 €	18 871,96 €	106 531,96 €	46 703,36 €
Cuisine/services généraux	45 613,82 €	47 500,04 €	1 886,22 €	43 624,35 €	3 875,69 €
Animation/Education	42 566,63 €	54 783,26 €	12 216,63 €	38 756,80 €	16 026,46 €
ASH	689 394,34 €	746 650,31 €	57 255,97 €	406 062,89 €	340 587,42 €
AS/AMP	947 199,82 €	952 219,47 €	5 019,65 €	1 079 892,75 €	-127 673,28 €
Psychologue	16 922,00 €	17 817,02 €	895,02 €	16 917,95 €	899,07 €
IDE	252 828,08 €	261 304,38 €	8 476,30 €	250 673,74 €	10 630,64 €
Auxiliaires médicaux	16 042,37 €	16 110,32 €	67,95 €	14 742,00 €	1 368,32 €
Médecin	29 154,72 €	28 830,25 €	-324,47 €	26 035,11 €	2 795,14 €

Les revalorisations salariales successives pèsent fortement sur le groupe 2.

L'établissement a fait un travail important sur la gestion des plannings en favorisant l'autoreplacement. Ceci permet de limiter très fortement l'appel à l'intérim, et renforce la qualité de l'accompagnement des résidents. Quelques salariés ont été passés à temps plein depuis 2023, à leur demande et dans un souci de fidélisation dans un contexte de marché du travail très tendu.

Sur le poste administration, le recrutement d'une direction adjointe est anticipé sur le dernier trimestre 2024 suite à la transformation d'un poste administratif. Le recrutement par détachement d'une animatrice diplômée depuis septembre 2023 augmente aussi fortement le coût de ce poste. On voit également des transferts de masse salariale entre les postes ASH et AS, du fait des difficultés de recrutement sur ces métiers.

Les dépenses du groupe 3 (dépenses afférentes à la structure)

Nature de la dépense	ERRD 2023 - EPRD 2024			ERRD 2022	
	ERRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2023-2024	Montant	Ecart 2022-2024
612- redevance crédit bail	8 310,96 €	11 100,00 €	2 789,04 €	0,00 €	11 100,00 €
613-614 - redevance location immo	265 610,52 €	207 050,00 €	-58 560,52 €	264 992,02 €	-57 942,02 €
615- entretiens et réparations	27 621,15 €	39 500,00 €	11 878,85 €	30 044,01 €	9 455,99 €
635- impots	16 707,20 €	26 150,00 €	9 442,80 €	21 600,60 €	4 549,40 €
673- titres annulés	0,00 €	14 163,96 €	14 163,96 €	0,00 €	14 163,96 €

Le compte 612 crédit bail augmente du fait de la mise en place de location-accession de lits médicalisés. Le compte 613-614 diminue du fait de la fin du prêt principal financé par le bailleur social, et de fait une diminution de la redevance; à contrario le compte 615 augmente lié à la vétusté de l'établissement. Le compte 635 augmente fortement en grande partie du fait de l'augmentation de la taxe des ordures ménagères.

LE RESULTAT PREVISIONNEL

Montant du résultat prévisionnel 2024	-150 941,59 €	déficit	
Total des produits 2024	3 300 582,73 €		Résultat par rapport au total des produits : -4,57%
Montant du résultat comptable 2023 (réalisé) :	-121 480,96 €	déficit	

Raisons d'un déficit global temporaire et/ou mesures mises en œuvre pour renouer avec la soutenabilité financière

Plusieurs facteurs expliquent la dégradation de la situation économique de l'EHPAD en 2024 : inflation, revalorisations salariales, baisse des produits annexes en lien avec la réglementation sur le tarif socle hébergement, etc. L'établissement fait très peu appel à l'intérim et a mis en place des plannings visant à fidéliser et à renforcer la qualité de vie au travail.

L'EHPAD connaît une dégradation de sa situation économique et financière en 2024. Le résultat prévisionnel est déficitaire pour 150 k€ et cela s'explique par plusieurs facteurs : inflation, mesures de revalorisations salariales réglementaires, baisse de certains produits hébergement du fait du décret sur la transparence financière, etc. L'établissement a engagé des mesures pour contenir ses charges mais le contexte économique très contraint pèse fortement sur le budget d'exploitation. Il faut ajouter à cela une dépendance et des besoins en soins des résidents qui augmentent, et des difficultés de recrutement croissante.

L'établissement poursuit ses investissements en 2024 et dans les années suivantes afin de maintenir des équipements de qualité et en phase avec les besoins des résidents. Le PGFP réalisé montre des perspectives défavorables puisque les charges risquent d'augmenter toujours plus fortement que les produits dans les années à venir, si aucune mesure n'est engagée sur les produits. Il conviendra donc d'échanger sur ces sujets à l'occasion de la négociation du CPOM courant 2024 afin d'anticiper une trajectoire trop critique dans les prochaines années. Parmi les réflexions en cours, la reconstruction de l'établissement avec un nombre de lit augmenté, la mutualisation de moyens avec les structures du territoire Vannes-Ouest initié depuis fin 2023 (EHPAD Iles aux moines, EHPAD Hesperie, RA Ploeren) tel que des véhicules, des temps de vie sociale, de la formation, un pool de remplacement, etc; et la recherche de moyens complémentaires (appel à projet, mécénat, etc...)

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
C R P c o n s o l i d é s	Produits						
	Groupe I : Produits de la tarification	2 905 197,25 €	3 069 687,29 €	3 115 045,30 €	3 161 150,11 €	3 208 015,06 €	3 255 653,72 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	212 458,52 €	207 413,16 €	209 487,29 €	211 582,16 €	213 697,99 €	215 834,97 €
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	17 785,55 €	23 482,28 €	3 389,45 €	3 389,45 €	3 389,45 €	2 517,67 €
	Total des produits (1)	3 135 441,32 €	3 300 582,73 €	3 327 922,04 €	3 376 121,73 €	3 425 102,49 €	3 474 006,36 €
	Charges						
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	497 987,10 €	604 500,00 €	617 590,00 €	630 941,80 €	652 560,64 €	658 611,85 €
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 285 446,75 €	2 390 950,36 €	2 468 141,40 €	2 536 745,38 €	2 602 363,04 €	2 669 504,42 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	473 488,43 €	456 073,96 €	440 624,10 €	444 375,34 €	448 164,09 €	451 990,74 €
	Total des charges (2)	3 256 922,28 €	3 451 524,32 €	3 526 355,50 €	3 612 062,52 €	3 703 087,77 €	3 780 107,01 €
Résultat prévisionnel (1) - (2)	-121 480,96 €	-150 941,59 €	-198 433,46 €	-235 940,80 €	-277 985,28 €	-306 100,65 €	
Trésorerie Initiale = (24)		714 361,92 €	548 284,40 €	437 533,01 €	271 210,10 €	67 379,85 €	-178 494,88 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)		548 284,40 €	437 533,01 €	271 210,10 €	67 379,85 €	-178 494,88 €	-451 613,20 €

L'EHPAD en 2024

- Stabilisation des nouvelles organisations mises en place au 01/01/2024 (hôtellerie-cuisine)
- Mise en place des Analyses de Pratiques Professionnelles avec les structures de Ploeren
- Mise en place du Ségur du numérique
- Réponse appel à projet:
 - Prévention des chutes – Equibr'âge
 - Appel à projet CRT en cours
- Poursuite des négociations CPOM 2024

Qui peut solliciter EQUILIBR'ÂGE ?

- Les usagers de service à la personne des CCAS de PLOEREN
- Les résidents de la Résidence Autonomie Les Charmilles
- Les résidents de l'EHPAD Kerneth

Où intervient EQUILIBR'ÂGE ?

- Au domicile
- Dans les structures intermédiaires (Résidence Autonomie, Résidences séniors)
- Dans les EHPAD

ÉQUILIBR'ÂGE

Équipe pluridisciplinaire pour la prévention des chutes



Quelles sont les missions d' EQUILIBR'ÂGE ?

- Évaluer les fragilités
- Prévenir les chutes
- Soutenir le maintien à domicile
- Coopérer avec les acteurs locaux

La prise en charge financière

Ce dispositif est pris en charge par la CNSA



Qui intervient ?

- 1 infirmière de prévention gériatrique
- 1 ergothérapeute
- 1 diététicienne
- 1 intervenant en activité physique adapté





Informations diverses

Commission Permanente

Date du passage en CP	Numéro de la demande	Objet de la demande	Origine de la demande	Montant sollicité	Part CCAS	Part département	Organisme	Avis de la CP
23/07/2024	2024-23	FEE ELECTRICITE-GAZ	Assistant social CAF	155.57€	23.34€	132.23€	Engie	FAVORABLE
30/08/2024	2024-24	FEE ELECTRICITE	Accueil du CCAS	171.41	25.71	145.69	Engie	FAVORBLE

Programme des actions du dernier trimestre 2024

- Formation des aidants
 - 5 ateliers entre le 03 septembre et le 5 novembre
- Conférence sur la prévention des chutes (19 septembre)
 - Suivie de 5 ateliers entre le 03 octobre et le 14 novembre
- Semaine Bleue du 30 septembre au 6 octobre
- Conférence sur le sommeil (le 1^{er} octobre pendant la Semaine Bleue)
 - Suivie de 5 ateliers entre le 8 octobre et le 26 novembre
- Conférence sur le « Bien Vieillir » animée par le Dr JUCHS (le 4 octobre pendant la Semaine Bleue)
- Café des aidants (reprise le 14 octobre)
- Réunion territoriale avec le Département et l'ARS sur la réforme des SAD le 2 octobre

Programme de la Semaine Bleue :

Bouger ensemble... pour entretenir la flamme !

PROGRAMME

LUNDI

Réunion d'information pour les Aidants

MARDI

Conférence sur le sommeil


JEUDI

Marche Bleue

VENDREDI

Conférence sur le « Bien Vieillir » (Dr Juchs, médecin gériatre)

Formation des Aidants	<p>5 Ateliers les mardis 3/09 - 17/09 – 01/10 – 15/10 – 05/11 de 14h à 17h Organisée par la Plateforme du répit à l’Auditorium de la Médiathèque Plateforme de Répit au 07 85 24 56 76</p>
P a r c o u r s Attention à la Chute	<p>Le Jeudi 19 Septembre de 14h à 16h: Conférence sur la prévention des chutes Organisée par la Mutualité Française à l’Auditorium de la Médiathèque CCAS: 02 97 44 87 14</p> <p>Dates des 5 Ateliers Les Jeudis 03/10 – 10/10 – 17/10 – 07/11 - 14/11 de 14h à 15h30 A la salle du Raquer</p>
La Semaine Bleue	<p>Le lundi 30 Septembre de 14h à 16h: Réunion d’information pour les Aidants à l’Auditorium de la Médiathèque CCAS: 02 97 44 87 14</p>
	<p>Le mardi 1er Octobre de 14h à 16h: Conférence sur le Sommeil Animée par l’ASEPT Bretagne à la salle du Conseil à la Mairie CCAS: 02 97 44 87 14</p> <p>Dates des 6 Ateliers Les mardis 08/10 – 15/10 – 05/11 – 12/11 – 19/11 – 26/11 de 14h à 16h A la salle du Raquer</p>
	<p>Le jeudi 3 Octobre de 14h à 17h: Marche Bleue Sur inscription et présentation de l’attestation individuelle de responsabilité civile une semaine avant la marche Départ de la Mairie CCAS: 02 97 44 87 14</p>
Le Café des Aidants	<p>Un lundi par mois à partir du 14 octobre de 18h à 19h30 A la salle de l’Annexe Programme avec les dates et les thématiques des cafés Disponible aux accueils du CCAS et de la Mairie CCAS: 02 97 44 87 14</p>



Prochaine séance du CA :
le Jeudi 24 Octobre 2024 à 18h.